Déclaration liminaire des élus force ouvrière : CTL du 27 septembre 2013

Monsieur le président,

Alors que la priorité gouvernementale a été donnée à la lutte contre les fraudes fiscales, économiques et industrielles, FO condamne fermement les suppressions d'emplois annoncées dans le projet de loi de Finances, et ce pour la 13ème année consécutive. Dans la fonction publique, la RGPP ne s'est pas arrêtée, elle a été remplacée par la MAP. Les suppressions d'effectifs continuent donc au prétexte de redéploiement, le gel des traitements est maintenu, les moyens de fonctionnement continuent leur chute, les conditions de travail se dégradent. Les agents des Finances Publiques subissent ainsi quotidiennement les conséquences dramatiques de cette politique dans leur vie professionnelle et l'exercice de leurs missions. De même, l'afflux de contribuables et d'usagers aux guichets des Centres des Finances Publiques confirme la pertinence de l'analyse déjà ancienne: regrouper sur un même site tous les problèmes de contentieux liés à l'assiette et au recouvrement sans donner les moyens humains ne pouvait aboutir qu'à augmenter les incivilités et l'agressivité de contribuables, mécontents par ailleurs des conditions d'accueil, et augmenter le stress des personnels concernés.

Dans une période où le pouvoir d'achat des fonctionnaires est enfin officiellement reconnu en baisse, FO condamne le gel de la valeur du point d'indice, reconduit pour la 4ème année consécutive. Il réaffirme que l'augmentation des traitements pour tous est une priorité, et que le projet gouvernemental sur les retraites est dans la continuité de ceux de ses prédécesseurs, en faisant porter uniquement ses efforts sur les salariés et les retraités.

FO-DGFIP récuse la démarche stratégique, prétexte aux suppressions d'emplois, à la réduction du réseau et à la restructuration des missions financières comme fiscales. Dans un environnement marqué par l'Acte III de la décentralisation, par l'état désastreux du réseau et celui de l'exercice des missions de la DGFIP.

Le présent CTL présente plusieurs points : le volet fusion dans le cadre de l'intercommunalité s'inscrit bien dans la démarche stratégique de façon anticipée. Les effets de transferts de charges entre les postes comptables ont des conséquences sur la viabilité du réseau comptable. La stabilité de certaines trésoreries est déjà impactée (Arleux) et nous ignorons comment le surcroît d'activité sera couvert en termes de personnels sur les plus grosses opérations (EPCI 7, trésorerie d Templeuve, +17% ; EPCI 16, trésorerie de Bavay ,+14% ;EPCI 16 ,trésorerie de Bergues +48.35%). Nous interrogeons également sur l'impact de la réforme sur le classement de ces structures au plan national.

Section locale Force Ouvrière DGFiP59 : DRFiP du NORD 59000 LILLE
☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drfip59@dgfip.finances.gouv.fr
Site web départemental FO DGFiP59 : www.fo-dgfip-sd.fr/059/

Le second point d'importance porte sur la présentation au CTL des modifications d'ouverture au public pour 8 trésoreries. Nous souhaitons savoir si ces changements d'horaire proviennent de demandes du personnel. Dans l'affirmative, ces demandes n'ont pas été jointes aux documents communiqués. Nous sommes par ailleurs étonnés des horaires d'ouverture de la trésorerie de Solre le Chateau, poste comptable de catégorie C4 moins de cinq agents qui ouvrent au public tous les jours de la semaine.